



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes

Le contrôle des produits biocides

Résultats d'enquête 2024

Anne-Ilham EL MENJRA – Rédactrice Bureau 5A – DGCCRF

Karine SIMBELIE – Adjointe au chef du Bureau 5A – DGCCRF

Déroulé de la présentation

1. Contexte de l'enquête
2. Contrôles réalisés
3. Résultats d'enquête et suites données

Déroulé de la présentation

1. Contexte de l'enquête
2. Contrôles réalisés
3. Résultats d'enquête et suites données

Contexte de l'enquête

- ∅ Obligations réglementaires européennes : sécurité et protection du consommateur
 - ∅ Contrôle du respect des dispositions :
 - ∅ Statut des substances actives et du produit biocide
 - ∅ Etiquetage conforme au BPR
 - ∅ Classement, étiquetage, emballage (CLP)
 - ∅ FDS
 - ∅ Publicités, vente à distance, allégations
 - ∅ Déclarations (BioCID, INRS)
 - + Respect d'autres réglementations pouvant s'appliquer (aérosols, langue française, information du consommateur)

- ∅ En 2024, souhait d'axer les contrôles sur des pratiques de vente et des produits particuliers :
 - ∅ Pour les produits biocides : produits anti-punaises de lit et produits de soin pour chevaux

Déroulé de la présentation

1. Contexte de l'enquête
- 2. Contrôles réalisés**
3. Résultats d'enquête et suites données

Contrôles effectués sur l'ensemble des produits chimiques

Couverture nationale des contrôles : En France et Outre-mer (81 départements)

En 2024 :

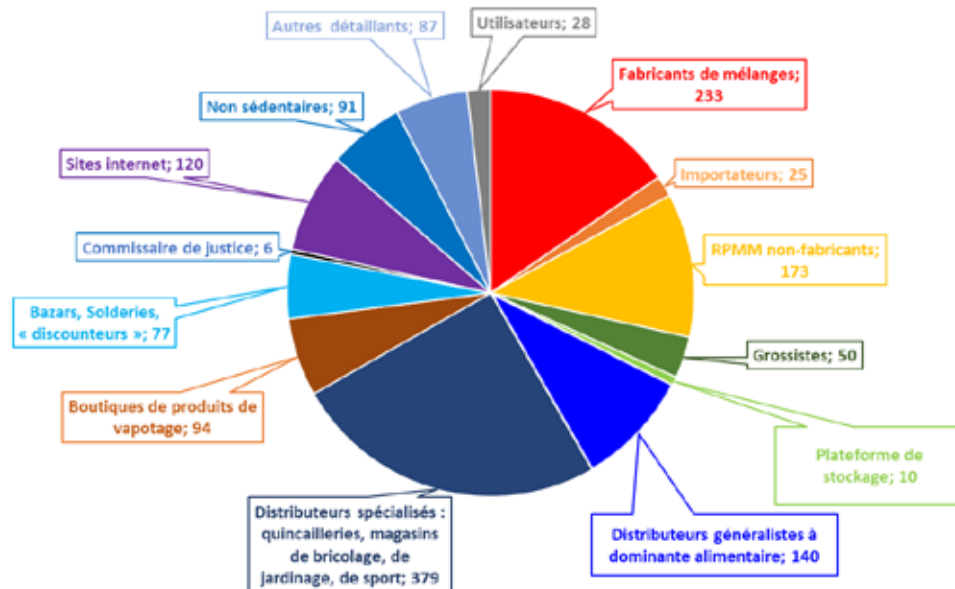
1 870 établissements contrôlés dont 890 étaient en anomalie soit 48 % ⁽¹⁾

En 2023 :

2 410 établissements contrôlés dont 32 % ⁽¹⁾ étaient en anomalie

⁽¹⁾ Les contrôles sont ciblés et ne sont pas représentatifs de la situation globale du marché

Répartition des établissements contrôlés en 2024
(en nombre d'établissements contrôlés)



Contrôles effectués

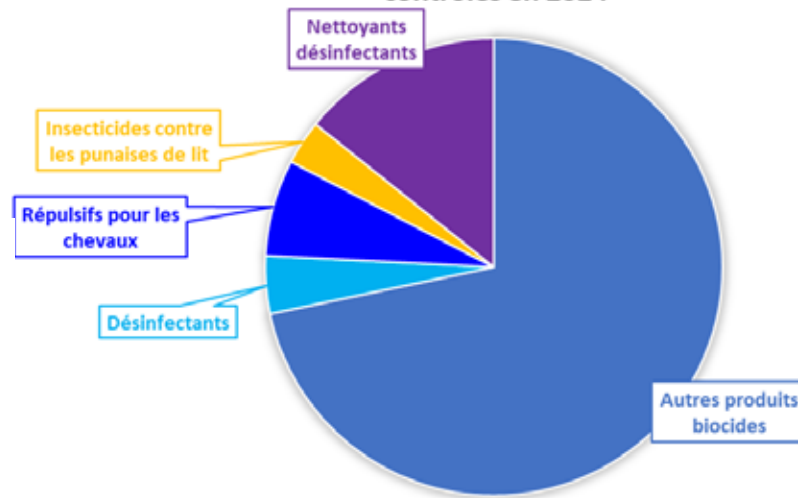
Références contrôlées

7 894 références contrôlées (tout produit confondu)

Type de référence contrôlée	2023	2024
Biocides	2 929	2 626
Mixtes (nettoyant/désinfectant)	840	436
Détergents	1 321	755
Autres produits chimiques*	3 137	4 077

≈ 1/3

Répartition des catégories de produits biocides contrôlés en 2024

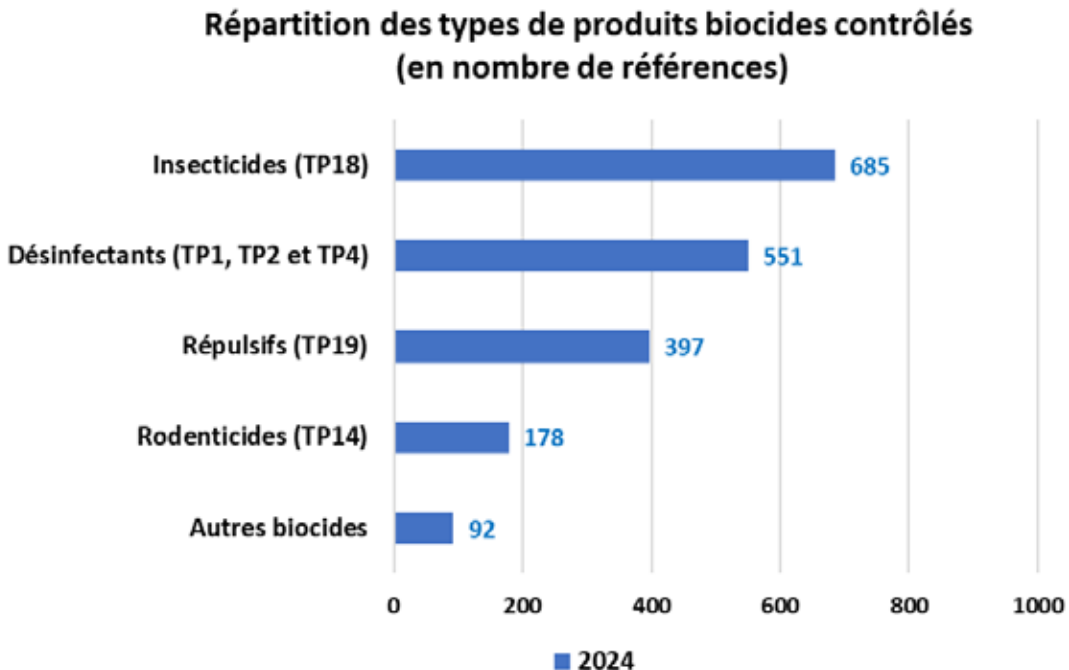


*Autres produits chimiques : Colle, peinture, bougie,...

La liste des TP est accessible sous
<https://www.echa.europa.eu/fr/regulations/biocidal-products-regulation/product-types>

Contrôles effectués

Références contrôlées en produit biocide : type de produit



Contrôles effectués

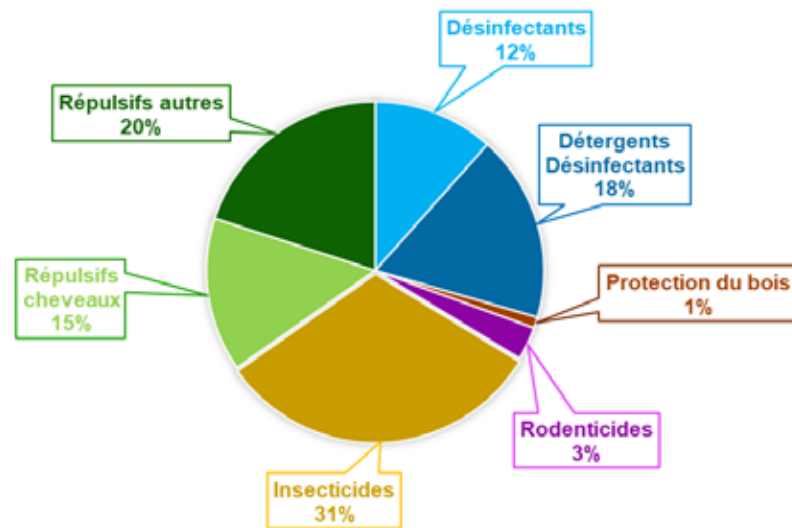
Prélèvements⁽²⁾ analysés à la suite d'un contrôle

Sur tous les prélèvements réalisés (342 en 2024) :

Ø 22 % concernent les produits biocides

Ø 5 % = produits détergents/désinfectants

Produits biocides dont détergents/désinfectants prélevés en 2024



(2) Echantillon envoyé à un laboratoire compétent pour analyse
(Service Commun des Laboratoires)

Focus sur les produits particuliers ciblés en 2024

Produits anti-punaises de lit et produits de soin pour chevaux

Produits anti-punaises de lit :

TP 18

96 références contrôlées (≈1 % des références contrôlées en 2024)

Produits de soin pour chevaux :

TP 19 et produits chimiques

323 références contrôlées (≈ 4 % des références contrôlées en 2024)

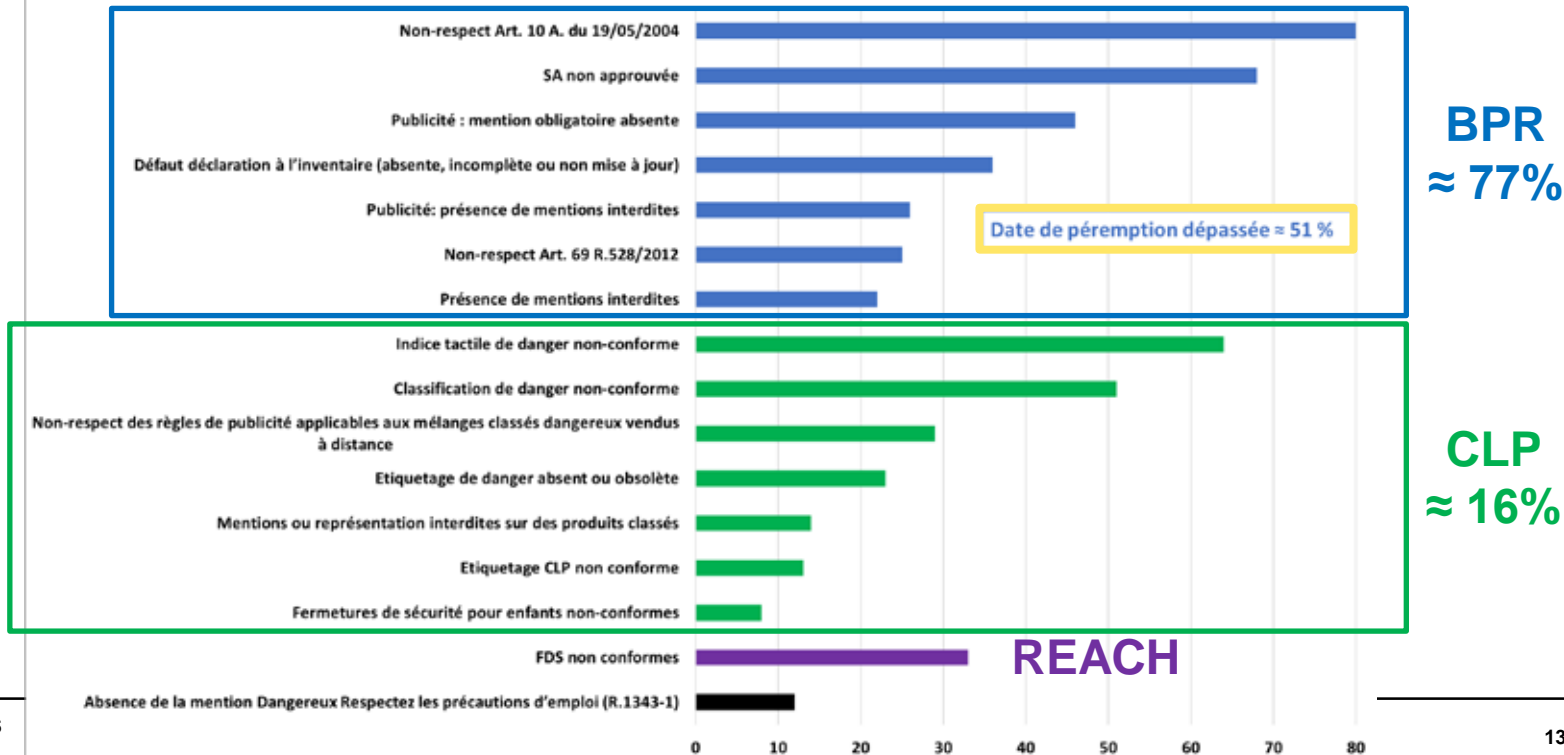
Déroulé de la présentation

- 1. Contexte de l'enquête**
- 2. Contrôles réalisés**
3. Résultats d'enquête et suites données

Manquements constatés sur les produits biocides en 2024

(Liste non exhaustive)

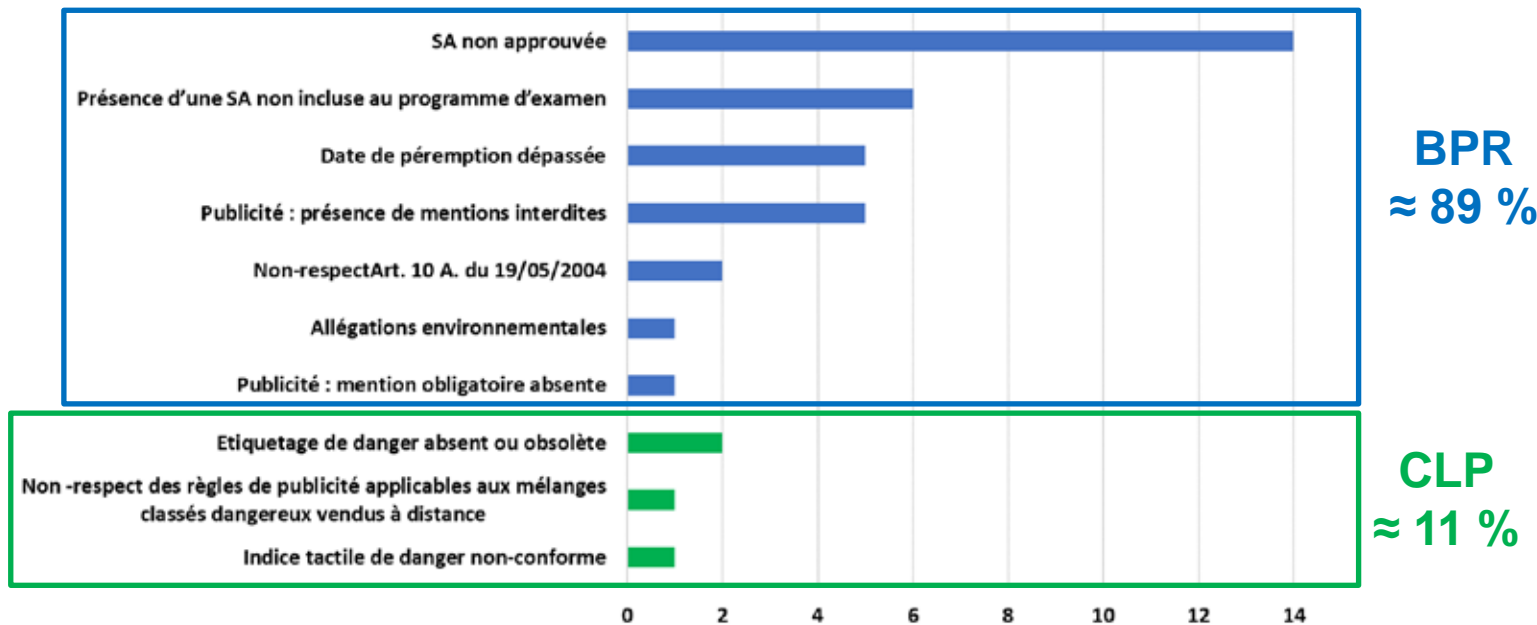
Répartition des principaux manquements pour les produits biocides (hors punaises de lit et produits chevaux)
(en nombre de références)



Manquements constatés sur les produits anti-punaises de lit

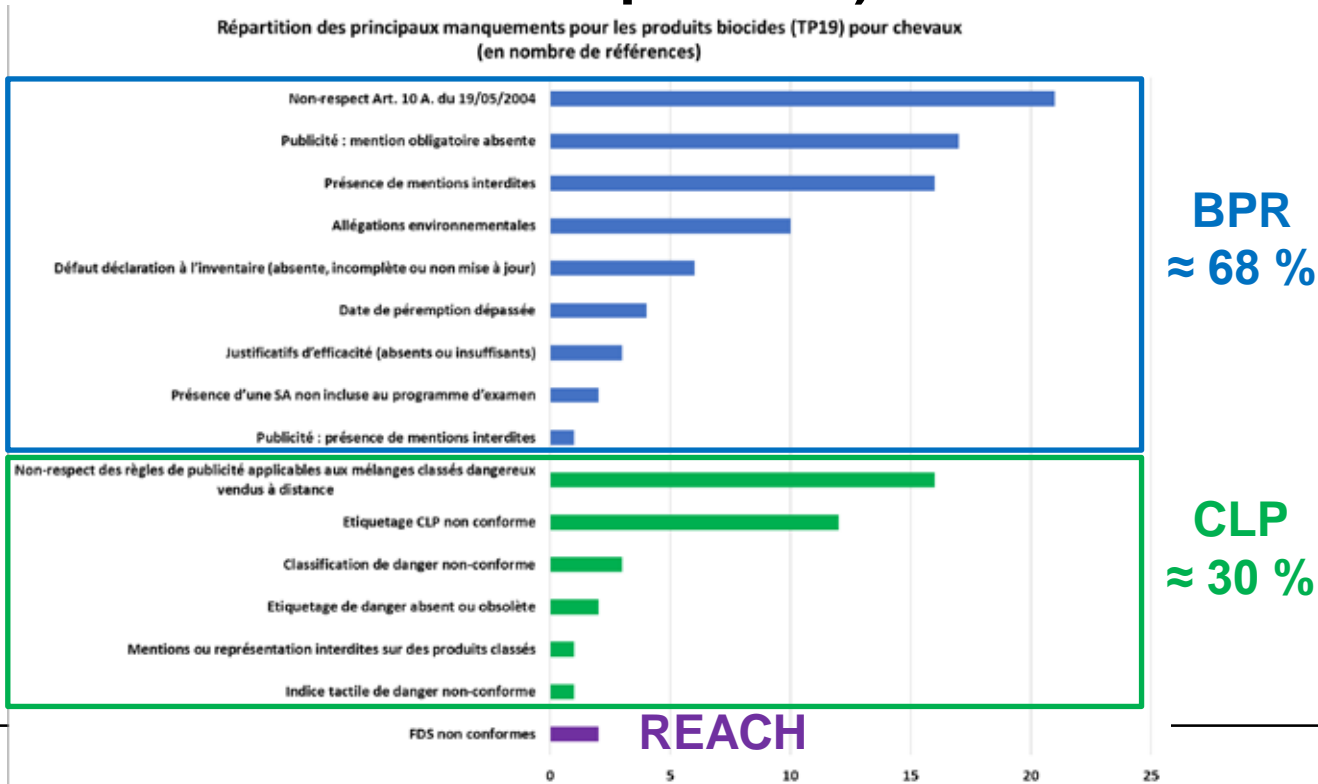
(Liste non exhaustive)

Répartition des principaux manquements pour les produits anti-punaises de lit
(TP18)
(en nombre de références)



Manquements constatés sur les produits soin pour les chevaux (produits biocides uniquement)

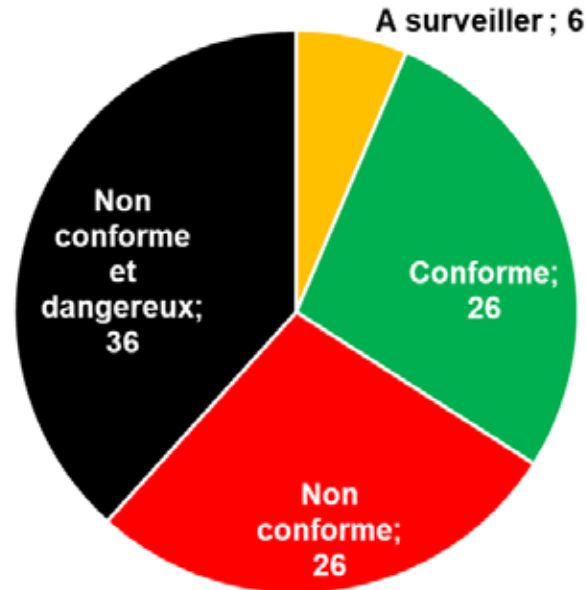
(Liste non exhaustive)



Résultats sur les prélèvements analysés

Sur 94 prélèvements

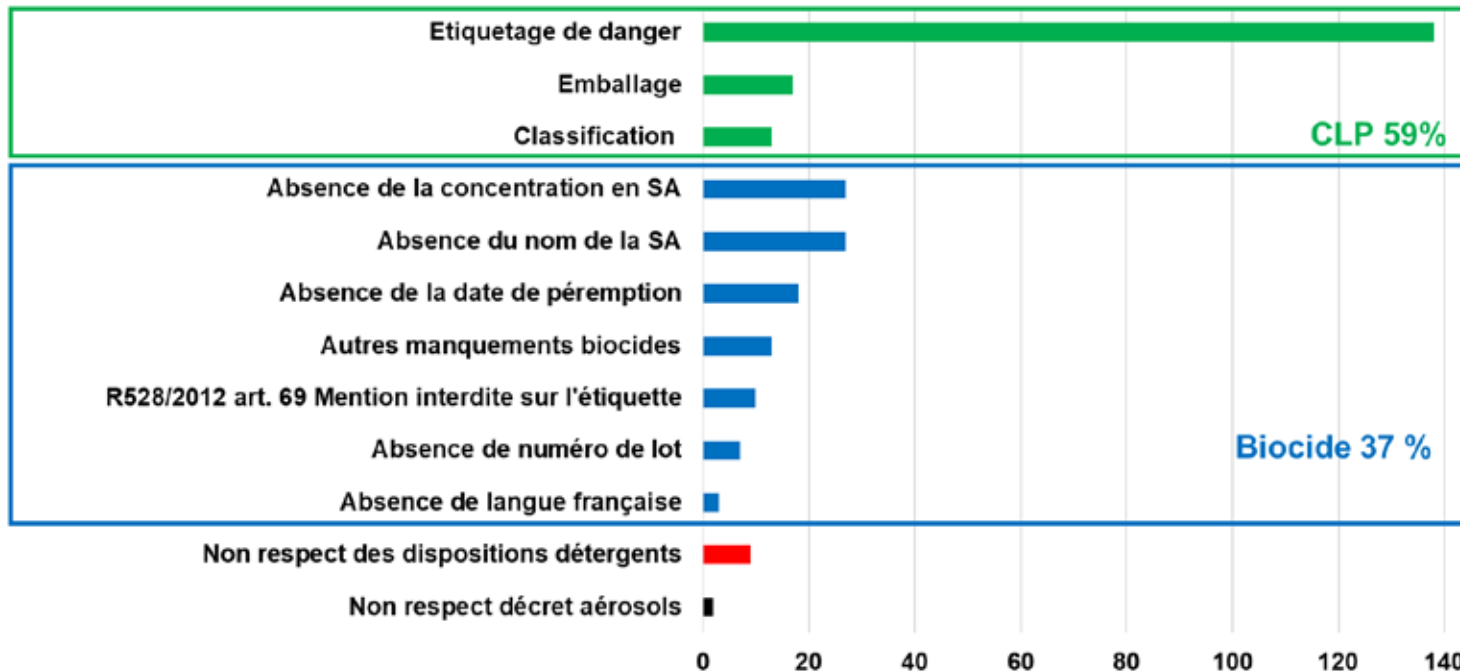
Conclusions analytiques obtenues sur les
prélèvements



Les contrôles sont ciblés et ne sont pas représentatifs de la situation globale du marché

Prélèvements analysés : Principales causes de non-conformités

Répartition des principaux manquements sur les biocides analysés (en nombre de manquement)



Résultats d'enquête et suites données

Prélèvements analysés : Causes de non-conformités

TYPE DE PRODUIT	CAUSES DE NON-CONFORMITÉ ET DE DANGER
Désinfectant	Etiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004
Désinfectant	Etiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004
Désinfectant (Chevaux)	Etiquetage non conforme à CLP et à la réglementation biocide Présence d'une substance interdite
Désinfectant (Chevaux)	Etiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004
Insecticide	Etiquetage non conforme à CLP Non-respect de l'article 10 de l'arrêté du 19 mai 2004 Non-respect de la Loi n°94-665 (langue française)
Insecticide	Présence d'une substance biocide non autorisée et non indiquée

Résultats d'enquête et suites données

Prélèvements analysés : Causes de non-conformités

TYPE DE PRODUIT	CAUSES DE NON-CONFORMITÉ ET DE DANGER
Insecticide	Etiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004 Mention interdite « naturel »
Insecticide	Etiquetage non conforme à CLP et au règlement biocide
Insecticide	Présence d'une substance interdite selon le règlement biocide
Insecticide	Etiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004
Insecticide	Etiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004 Présence d'une substance interdite
Insecticide (aérosol)	Etiquetage non conforme à CLP, à l'arrêté du 19 mai 2004 et au Décret n°2010-323 Présence d'une substance interdite selon le règlement biocide
Insecticide (aérosol)	Etiquetage non conforme à CLP et au Décret n°2010-323 Présence d'une substance interdite selon le règlement biocide

Résultats d'enquête et suites données

Prélèvements analysés : Causes de non-conformités

TYPE DE PRODUIT	CAUSES DE NON-CONFORMITÉ ET DE DANGER
Insecticide (chevaux)	Étiquetage non conforme à CLP
Insecticide (chevaux)	Étiquetage non conforme à CLP et au règlement biocide
Répulsifs	Étiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004 Présence de mentions interdites
Répulsifs	Étiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004
Répulsifs	Étiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004 Mention "100% non toxic" interdite
Répulsifs	Étiquetage non conforme à CLP et à la réglementation biocide Présence de mention interdite
Répulsifs	Étiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004
Répulsifs (chevaux)	Étiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004 Allégation interdite « 100 % naturel »
Répulsifs (chevaux)	Étiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004

Résultats d'enquête et suites données

Prélèvements analysés : Causes de non-conformités

TYPE DE PRODUIT	CAUSES DE NON-CONFORMITÉ ET DE DANGER
Répulsifs (chevaux)	Etiquetage et emballage non conformes à CLP Absence de l'indication de danger détectable au toucher.
Répulsifs (chevaux)	Etiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004
Répulsifs (chevaux)	Etiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004
Répulsifs (chevaux)	Etiquetage et emballage non conformes à CLP et à la réglementation biocide Présence de mention interdite
Répulsifs-Bougie	Non-respect de l'article 10 de l'arrêté du 19 mai 2004 Etiquetage non conforme à CLP Présence de substances allergisantes non indiquée
Répulsifs-Bougie	Etiquetage à l'arrêté du 19 mai 2004
Rodenticide	Etiquetage et emballage non conformes à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004
Rodenticide	Etiquetage non conforme à CLP et à l'arrêté du 19 mai 2004 Présence d'une substance interdite

Résultats d'enquête et suites données

Prélèvements analysés : Causes de non-conformités

TYPE DE PRODUIT	CAUSES DE NON-CONFORMITÉ ET DE DANGER
Lessive/ désinfectant	Etiquetage et emballage non conformes à CLP Mentions obligatoires du règlement biocides absentes
Nettoyant/ désinfectant	Non respect de l'article 10 de l'arrêté du 19 mai 2004 Etiquetage non conforme à l'annexe VII du règlement sur les détergents
Nettoyant/ désinfectant	Etiquetage non conforme à CLP Défaut de langue française l'étiquetage n'est pas en français.
Nettoyant/désinfectant	Non-respect de l'article 10 de l'arrêté du 19 mai 2004 Etiquetage non conforme à l'annexe VII du règlement sur les détergents Classification non conforme induisant un indice tactile de danger indu
Nettoyant/désinfectant	Etiquetage non conforme à CLP Non-respect de l'article 10 de l'arrêté du 19 mai 2004
Nettoyant/désinfectant	Etiquetage et emballage non conformes à CLP Mentions obligatoires du règlement biocides absentes

Résultats d'enquêtes et suites données

Exemples issus des prélèvements réalisés

Présence de substances actives biocides interdites comme par exemple :

- Ø TP 18 Dichlorvos
- Ø TP 19 D-trans alléthrine (esbiothrine)
- Ø Fipronil (délai de grâce expiré)
- Ø Propoxur

Au sens du règlement BRP :

Non-respect des règles d'étiquetage :

- Ø Nom et concentration des substances actives
- Ø Date de péremption absente ou occultée
- Ø N° de lot

Liste non exhaustive d'exemples de non conformités

Exemples issus des prélèvements réalisés

Allégations / Mentions interdites par le BPR :

- à « 100 % non toxic »
- à « Produit naturel »
- à « Désinfectant écologique »
- à « 100 % naturel »
- à « Des produits puisés dans la nature 100 % SANTÉ 100 % EFFICACES »

Liste non exhaustive d'exemples de non conformités

Exemples issus des prélèvements réalisés

Au sens du règlement CLP (liste non exhaustive):

- Non-conformité d'**étiquetage** CLP :

Pictogramme absent ou non conforme, Mention d'avertissement absente, Défaut de la langue française, Coordonnées du fournisseur absentes ou incomplètes

- Non-conformité d'**emballage** CLP :

Absence de bouchon de sécurité ou fermeture de sécurité, ITD absent ou non conforme, emballage attractif

- Non-conformité de **classification** CLP

Vente à distance

Anomalies constatées sur les points suivants :

- Insuffisance ou absence des informations sur les caractéristiques essentielles sur les produits (information sur les dangers, absence de la substance active biocide)
- Absence de la mention prévue à l'article R. 1342-1 du code de la santé publique ou par l'article 72 du règlement biocide :
« Dangereux ! Respecter les précautions d'emploi ! »
«Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.»
- Présence d'allégations tendant à minimiser l'impact des produits sur l'environnement et/ou la santé humaine ou interdites.

Exemples de faits marquants

- ✓ Vigilance maintenue concernant les produits anti-punaises de lit
- ✓ Arrêté préfectoral pour un produit chimique (traitement anti punaise de lit) à cause d'une non-conformité de classement (a minima 1B donc interdit à la vente au grand public)
- ✓ Les obligations prévues par le règlement biocides pour les articles traités sont encore mal connues
- ✓ Nouvelle pratique de vente en vrac de produits pour animaux (en jardinerie, animalerie...)

Résultats d'enquêtes et suites données

Suites concernant tous produits confondus

Manquements retrouvés dans ⁽³⁾ :

Suites pédagogiques

523 avertissements (443 en 2023)

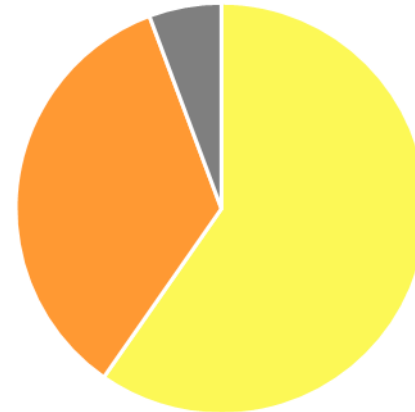
Suites correctives

303 mesures de police administrative (189 en 2023)

Suites répressives (contraventions ou délits)

50 procès-verbaux (60 en 2023)

Répartition des suites effectives en 2024



■ Avertissements ■ Suites correctives ■ Suites répressives

⁽³⁾ chiffres actualisés 02/09/2025 – susceptibles d'évoluer

Contacts

Pour toute question ou signalement sur les produits biocides (/ détergents et aérosols), contact à privilégier :

Anne-Ilham.EL-MENJRA@dgccrf.finances.gouv.fr

Bureau-5A@dgccrf.finances.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

MERCI DE VOTRE ATTENTION